

1 – Gel d'avril

Ce mois d'avril 2022 a eu lieu un gel de faible intensité – -2°C quand même – qui n'a pas entraîné de perte de récolte. Contrairement à 2021 cet épisode a été de courte durée et s'est déroulé dans une atmosphère humide, deux facteurs limitant les effets du gel.

2 – Sécheresse

Pour rappel nos cultures de fruits rouges sont irriguées en utilisant l'eau du réseau d'eau potable.

Vers la mi-juillet nous avons mis en service l'irrigation de la parcelle « Clos Olivier » où se trouvent :

- Le verger de pruniers,
- Un hectare de pommiers plantés en 2019,
- Les kiwis,
- Les 13 figuiers plantés en 2019.

L'irrigation a ainsi permis d'avoir des kiwis d'une taille acceptable et, surtout, d'assurer une magnifique récolte de prunes.

Le grand verger de pommiers des Bergeries sera irrigué à compter de l'été 2023 limitant ainsi la quantité de pommes de très petits calibres lors d'épisodes de sécheresse.

3 – Fruits rouges

La campagne de fruits rouges s'est déroulée correctement malgré la sécheresse : pour rappel toutes nos cultures de fruits sont irriguées.

Un seul bémol, les périodes chaudes et sèches ne sont pas favorables au grossissement des framboises dont le volume récolté est en-deçà de ce que l'on peut espérer.

Le prix de la barquette a été porté à 3,50€ pour tenir compte de l'augmentation du prix de revient lié à l'inflation.

Nous avons reconduit le contrat proposé en 2021 qui a été mis en place pour :

- Permettre à plus de familles d'accéder au contrat,
- Avoir l'assurance de ne pas manquer de fruits rouges pour les clients de notre boutique.

Jusqu'en 2020 les contrats de fruits rouges étaient basés sur des paniers de 5 barquettes. Nous avons introduit de la souplesse en nous donnant la possibilité de mettre entre 4 et 5 barquettes en moyenne par distribution pour les 6 premières distributions et ce que l'on pouvait pour les 7^{ème} et 8^{ème} distributions. La part de récolte n'est plus le panier de 5 barquettes, elle devient la barquette.

Pour les campagnes à venir nous pensons nécessaire de conserver la souplesse introduite dans ce contrat 2021 :

- Pour les 6 premières distributions le panier est composé en moyenne d'un minimum de 4 barquettes et d'un maximum de 5 barquettes,
- Pour les 7^{ème} et 8^{ème} distribution le panier peut être composé de 0 barquettes minimum et 5 barquettes maximum.

La contrepartie de cette souplesse est l'établissement de 2 chèques pour chaque amapien.ne :

- Le premier à la signature du contrat payant 4 barquettes pour les 6 premières distributions soient 24 barquettes,
- Le second à l'issue de la dernière distribution payant le solde des barquettes distribuées.

Nous restons ouverts à toutes propositions permettant d'introduire une forme de souplesse dans ce contrat fruits rouges.

4 – Poires

Malgré le bon potentiel de bourgeons nous avons eu moins d'une demi-récolte de poires.

Dans le verger « Gros chêne » (85% Conférence, 15% William) nous avons subi une attaque d'hoplocampes faisant passer la récolte espérée de 18 tonnes à moins de 2 tonnes. Nous avons travaillé le sol trop tardivement pour neutraliser les larves qui s'y trouvaient.

Dans le verger « Les Flambertins » (Essentiellement la variété Comice) de très nombreux bourgeons de Comice ne se sont pas ouverts. Le technicien qui nous suit explique ce phénomène par un manque d'apports foliaires (oligo-éléments, etc.) en complément des apports effectués au sol au printemps.

Nous avons ainsi récolté un peu plus de 3 tonnes de Comice au lieu des 13-14 espérées.

5 – Pommes

Le très important potentiel de récolte a nécessité de pratiquer l'extinction florale sur la quasi-totalité des variétés.

Ce travail consiste à enlever une proportion significative de bouquets floraux afin de limiter la charge de fruits sur les arbres.

Les amapiens ont apporté une contribution décisive 3 samedis consécutifs. Ce sont pas loin de 100 amapien.ne.s qui sont ainsi venus apporter leur concours avec beaucoup d'envie et dans la bonne humeur. Un pique-nique sur place a permis à tout le monde de reprendre des forces pour poursuivre l'après-midi.

Début septembre au moment de la mise en place du contrat, la crainte d'avoir, comme en 2020, une proportion très importante de pommes de très petits calibres nous a incité à proposer un prix de panier basé sur un kilo de pommes à 3,50€.

Vers la mis septembre nous avons constaté qu'il n'y avait pas autant de fruits de très petits calibres qu'en 2020 mais de nombreux contrats avaient déjà été signés.

Pour faire baisser le prix du kilo de pommes nous avons décidé d'ajouter gratuitement une ou deux distributions selon que les distributions ont lieu tous les mois ou toutes les deux semaines.

Ainsi le prix du kilo de pommes a été ramené à 3€.

6 – Coopérative Bio d'Ile-de-France

La coopérative a été créée en 2014 et permet aux agriculteurs sociétaires d'écouler tout ou partie de leur production.

La récolte 2022 est la première dont les quantités disponibles des arboriculteurs ne peuvent être écoulées via la coopérative. Cela s'explique en partie par une baisse de la demande en produits bio dans les magasins spécialisés (Biocoop, etc.).

Notre récolte 2022 nous a permis de vendre à la coopérative 17,88 tonnes de pommes.

7 – Situation financière de l'exploitation

Les gros travaux de réhabilitation des logements, subventionnés à hauteur de 50% par le Conseil Régional, ont été réalisés en 2020 et 2021.

Nous ne pouvions pas laisser passer cette opportunité de maintenir en bon état les logements dont l'existence pérennise l'exploitation.

Nous avons financé ce projet par l'emprunt et la première échéance annuelle est tombée en octobre 2022 portant ainsi à près de 92000€ le montant cumulé des échéances de remboursement d'emprunt en 2022. C'est très supérieur à ce que notre structure peut supporter – idéalement autour de 60000€ – mais il nous fallait courir ce risque tenant compte du taux subventionné.

Dans ces conditions nous devrions démarrer fin mai la campagne de fruits rouges avec un découvert significativement plus important que les années passées.

8 – Fin de l'aide au maintien des surfaces en bio

L'Etat a décidé de supprimer l'aide au maintien en 2018. Le Conseil Régional d'Ile-de-France a prolongé cette aide jusqu'en 2022. A compter de 2023 nous ne percevons plus cette aide qui représentait près de 10000€/an.

9 – Transmission

J'ai 62 ans et mon départ à la retraite est prévu en 2026 ou 2027, dans 4 ou 5 ans. Jean-Marc a 53 ans et devra travailler encore quelques années après ma cessation d'activité.

Nos enfants n'étant pas intéressés par ce métier, on s'oriente vers une transmission hors cadre familial.

Nous avons pris contact avec Terre de liens et le GAB Ile-de-France et, dans la mesure où nous ne vendons ni les bâtiments ni les terres, c'est le GAB Ile-de-France qui va nous accompagner dans la transmission de notre ferme.

Une annonce a été publiée en janvier 2022 et, à ce jour, nous avons eu 5 contacts dont 3 sont toujours actifs.

Nous sommes dans la phase de l'estimation qui va nécessiter l'intervention d'experts agricoles.

9 – **Conclusion**

Aux aléas climatiques s'ajoutent les incertitudes liés à l'intérêt porté à la bio et à la démarche AMAP.

Nous constatons une baisse significative du nombre de paniers souscrits que nous avons pu partiellement compenser par de nouveaux partenariats.

Les partenariats AMAP constituent le principal débouché et donc l'assise économique de notre exploitation. Nous espérons que cette baisse ne va pas s'aggraver, il en va de notre existence.

Nous remercions chaque amapienne et chaque amapien de la confiance mise en nous, nous allons continuer à travailler pour proposer de bons fruits.